

Séance débutée à 18h15.

➤ Etaient présents :

- M. Lucas, Mme Bolvard : représentants de la mairie de Seychalles
- Mme Vitalis, Mme Charmant, Mme Ménard, Mme Collange : représentants des parents d'élèves élus.
- Mme Prohac, Mme Dalle, Mme Bonafé, Mme Fougerouse : enseignantes.
- M. Faye, DDEN (délégué départemental de l'éducation nationale)
- M. Laurent Julien, président de l'association Crayon Gomme + récré.

➤ Etaient excusés :

- M. Colonel : Inspecteur de l'Education Nationale de Thiers (IEN)

• Vie de l'école : 93 élèves

Pas de changement chez les élèves depuis la rentrée.

Organisation du temps scolaire :

Les rythmes scolaires doivent être votés pour les 3 années à venir.

Proposition de maintenir le rythme actuel (4 jours) : **Lundi-mardi-jeudi-vendredi : 9h-12h et 13h30-16h30.**

Voté à l'unanimité.

• Sécurité / Travaux :

Demandes des enseignantes :

Budget de l'école pour l'année à venir à éventuellement rehausser avec coût du papier... : hausse du coût importante.

→ **Réponse de la mairie :** le budget sera voté en avril. Il sera proposé une hausse du budget de l'école selon la hausse de l'année dernière.

• Informations sur l'évaluation d'école :

Cette démarche, portée par le Conseil d'évaluation de l'École, vise à nous aider à améliorer la qualité des apprentissages de votre(vos) enfant(s), de son (leur) parcours scolaire, de sa (leur) réussite éducative et de sa (leur) vie dans l'école. L'évaluation comporte deux phases complémentaires : une auto-évaluation suivie d'une évaluation externe.

C'était dans ce cadre-là que vous aviez eu à répondre à un sondage.

Selon le sondage, **tous les parents** disent que leur enfant s'est bien adapté à l'école et s'y sent en sécurité.

97 % des élèves se rendent à l'école avec plaisir.

Les mots les plus cités par les enfants en pensant à l'école sont : copain/apprendre/plaisir (parmi 20 mots proposés : 10 plutôt positifs et 10 plutôt négatifs)

100% apprécient les espaces de travail agréables mais 7 % des parents regrettent la qualité des espaces de détente (cour et préau).

92 % pensent que la restauration scolaire accueille dans de bonnes conditions mais quelques-uns regrettent la rapidité du 2<sup>ème</sup> service qui pressent les enfants.

3/4 des élèves de CM1-CM2 ne sont pas contents de la propreté des vieux toilettes, et ne se sentent pas en confiance avec les adultes de garderie/cantine de l'école.

Pour remédier à cela, nous organisons des conseils d'enfants (CM1-CM2) en présence des personnels de cantine afin de pouvoir dialoguer et d'écouter les enfants, afin de retrouver de la confiance. Cela permettra aussi de prendre un temps pour pouvoir expliquer le règlement de la cantine et définir clairement les éventuelles sanctions.

Le personnel municipal demande également un temps méridien plus long afin d'assurer le service de manière plus calme.

24 % des parents pensent que leur enfant n'est pas en sécurité sur le chemin de l'école.

- **Prévention harcèlement :** 3/4 des élèves de CM ont déjà subi des moqueries. Nous espérons avoir pu stopper cela par nos conseils d'enfants réguliers + nos actions NAH (Non Au Harcèlement).
  - mise en place du « message clair » dans l'école dès la PS depuis 2011 ;
  - mise en place de Conseils d'enfants réguliers chez les CE-CM ;
  - conférence sur le harcèlement avec Bertrand Gardette en 2019, à l'école à destination des parents ;
  - rencontres régulières avec les parents afin de détecter les situations difficiles le plus tôt possible.
- + mise en place du protocole NAH national en mars 2023.

- Selon notre sondage, **tous les parents** s'accordent à dire que **l'école accueille dans de bonnes conditions**. Ils savent à qui s'adresser et disent tous qu'ils peuvent facilement rencontrer les professeurs et la directrice. 12 % ne connaissent pas l'existence du RASED, des APC et des PPRE possibles pour aider leur enfant. 10 % ne connaissent pas les parents élus.

Nous avons donc décidé de mieux communiquer sur les différentes possibilités d'aide des enfants.

- **Projets de l'année.**

**Toute l'école :** Projet « Voyage aux 4 coins de la France et de la francophonie »

- **Projets en partenariat avec la médiathèque de Lezoux :**

- **Travail avec un auteur français Bernard Friot :** pour la classe de CM1 CM2

Ce sera l'occasion de découvrir comment travaille cet auteur doté d'un grand sens de l'humour et nous aurons le défi d'écrire avec lui pendant 2 journées...

- **Cinématernelle pour les maternelles/CP :** Les élèves de PS-MS-GS-CP sont allés voir le 24/01 la sélection de films « en attendant la neige » à la médiathèque de Lezoux.

- **Projet « Chœur en classe » :** pour les classes de CE1-CE2 et CM1-CM2.

Les 2 classes peuvent chaque semaine accéder à un enregistrement **d'une cheffe de chœur** qui apprend un chant aux enfants : il s'agit de chants traditionnels ou chansons françaises faisant partie du patrimoine.

Dans ce cadre-là, les 2 classes ont pu assister **le 6 octobre à une répétition générale de l'orchestre du chœur régional d'Auvergne** à l'opéra de Clermont-Ferrand.

Enfin, les 2 classes participeront au **concert de fin d'année** regroupant 400 élèves et le chœur régional d'Auvergne. Ce concert aura lieu **le mardi 27 juin à 20h30 à la maison de la culture à Clermont-Ferrand.**

- **CP-CE1-CE2 :** Piscine en mai et juin à Billom les vendredis après midis de 14h30 à 15h15.

- **Semaine des mathématiques** en mars : Les élèves de GS à CM2 ont résolu les énigmes de Mat et Matica toute la semaine et ont adoré cela !

- **Semaine olympique et paralympique :** du 3 au 7 avril.

- **100<sup>ème</sup> jour d'école** où nous ferons également le carnaval : jeudi 6 avril.

- **Le parlement des enfants :** La proposition de loi écrite par les élèves de Seychalles a été sélectionnée au niveau académique (1 seule loi par académie). Elle sera donc étudiée par le jury national en mai.

- **Liaison CM2-6ème.**

*Cycle 3 : CM1-CM2-6<sup>ème</sup>*

**- La journée d'intégration des CM2 au collège aura lieu en mai.**

Au programme, ateliers anglais, français, et maths + visite collège.

- **Actions pour permettre le financement d'activités pédagogiques :**

**Vente de chocolats :** Bénéfice de 645 €

- **Bilan OCCE.**

5 648 € à ce jour.

L'association Crayon Gomme + récré nous a octroyé 2 000 € pour financer nos sorties et projets. Merci !!!

- **Rentrée 2023 :**

Environ 8 entrées en PS pour 14 sorties en 6<sup>ème</sup>.

Les inscriptions ont lieu courant avril à la mairie et en juin à l'école.

## • Infos de l'école :

Un enfant a amené un jour, il y a quelques semaines, un couteau dans son cartable car il se faisait embêter sur le chemin de l'école (place de la mairie, le soir) et pensait pouvoir se protéger avec ce couteau. Les adultes de l'école sont intervenus dès qu'ils ont eu connaissance de la présence de cet opinel dans le cartable. Il a été confisqué et l'enfant a été raccompagné chez lui. Nous avons trouvé une solution pour que cet enfant se sente plus en sécurité sur le chemin de l'école. Une discussion a eu lieu avec cet enfant et ses parents et cet incident ne se reproduira plus.

## Questions des parents :

- **Mme PROLHAC Caroline pourrait-elle nous donner son ressenti concernant la nouvelle répartition des classes ? Comment se déroulent les apprentissages avec les PS et les CP ? Rencontre-t-elle des difficultés ? Pensez-vous que cette répartition soit efficiente ? Sera-t-elle maintenue les années à venir ?**

→ **Réponse :** Les questions concernant une classe en particulier n'ont pas leur place au conseil d'école.

Mme Prolhac a reçu tous les parents de sa classe et ils ont pu échanger sur l'organisation de ces 2 niveaux. Si besoin, elle peut recevoir à nouveau des parents pour échanger sur ces questions.

Le choix de faire ces classes est un choix pédagogique de l'équipe enseignante, motivé et expliqué au conseil d'école de juin. Les choix sont faits par rapport au nombre d'élèves, au profil des élèves, au profil des classes...

Les choix pédagogiques pour la rentrée prochaine seront annoncés au prochain conseil d'école et si nous jugeons cette répartition pertinente avec les nouveaux effectifs et les profils de classe à venir, il est possible qu'elle soit reconduite.

- **Vous avez écrit dans le corps du mail qui accompagne le dernier compte rendu du Conseil d'école « *L'équipe et moi regrettons simplement le manque de confiance que sous-tendent certaines questions. Nous espérons, pour le bien de tous, que les parents concernés retrouveront un jour confiance en notre belle institution qu'est l'école* ». Les parents font remonter leurs questions auprès des représentants des parents d'élèves afin de questionner, comprendre et peut être soumettre des propositions. Ce message peut être perçu comme culpabilisant et incite peu les parents à s'impliquer encore davantage dans la vie de l'école, et le conseil d'école. Des parents demandent si vous pouvez redéfinir les objectifs du conseil d'école ainsi que le rôle des représentants des parents d'élèves ?**

→ **Réponse :** Comme indiqué dans le précédent compte rendu voici les attributions officielles du conseil d'école :

Attributions : Le conseil d'école établit et vote le règlement intérieur de l'école.

Il participe à l'élaboration du projet d'école et donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école. Ainsi, il s'occupe :

- des actions pédagogiques entreprises pour atteindre les objectifs nationaux,
- de l'utilisation des moyens alloués à l'école,
- des conditions d'intégration des enfants handicapés,
- des activités périscolaires,
- de la restauration scolaire.
- l'hygiène scolaire.
- la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire.

Le conseil d'école donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles ; donne son accord sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège afin de renforcer la continuité pédagogique entre le premier et le second degré, et donne son accord sur les actions menées contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement.

En outre, une information peut être donnée au sein du conseil d'école sur :

- a) Les principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers ;
- b) L'organisation des aides spécialisées.

Le conseil d'école est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, conformément à l'article 25 de la loi du 22 juillet 1983 modifiée susvisée.

Les parents peuvent poser des questions concernant ces domaines et sur le fonctionnement global de l'école (pas de questions spécifiques à une classe ou visant une famille en particulier).

Précisons le rôle des représentants de parents d'élèves : Ils doivent trier les questions qui relèvent du conseil d'école et renvoyer les parents vers les maitresses s'il s'agit d'un problème lié à une classe.

En cas de doute, ils peuvent contacter le directeur et lui soumettre les questions posées.

Les parents d'élèves doivent aussi échanger avec les auteurs des questions afin de les aider à préciser leurs pensées et ainsi être capables, lors du conseil d'école, d'expliquer au mieux leurs questions.

- **Dans quelle mesure la mairie peut être pro-active dans le fait de trouver des solutions plus rapides aux problématiques rencontrées plutôt que d'être dans l'énonciation, parfois un peu aisée, de problématiques budgétaires (cf. Annonce d'un délai de deux années pour répondre à une problématique d'ordinateur pour un montant de 136 euros) ? Où en est d'ailleurs l'achat de l'armoire à pharmacie ? Est-ce qu'en 4 mois elle a pu être commandée et installée ?**

→ **Réponse** : Effectivement, on peut attendre comme tout un chacun qu'à chaque problématique une solution rapide et facile soit envisagée. La plupart des parents savent sans doute que dans nos institutions, les décisions sont prises de manière collégiale après études contradictoires pour trouver la meilleure solution et que cela peut engendrer des délais de traitement. Croyez bien que nous faisons notre possible, sans doute pas assez d'après cette question, pour répondre le plus adéquatement possible aux besoins de nos enseignante et élèves. Je sais qu'elles savent apprécier et ma commission de même de pouvoir collaborer ainsi.

Sur ce sujet précis, puisqu'il apparaît problématique, nous avons pris le temps de commander un audit du parc informatique qui va nous permettre d'ici le prochain conseil municipal de statuer entre le fait de dépenser 136€/PC soit 680€, pour résoudre le problème à court terme et/ou d'envisager le remplacement des PC pour un plus long terme. L'armoire a été commandée et nous attendons le réapprovisionnement du fournisseur.

Je tiens à rappeler que nous sommes aussi garants de la dépense publique et j'invite donc vivement les parents intéressés, notamment à l'origine de cette question, à assister au prochain conseil municipal pour pouvoir évaluer la difficulté de boucler un budget, surtout dans le contexte actuel, et de voir les arbitrages qui en découlent.

Je rappellerai pour finir que l'équipe enseignante, le périscolaire, la municipalité et les parents sommes partenaires pour le bon fonctionnement de notre école et j'ose croire que nous continuerons donc tous à travailler dans cette même dynamique.

- **Les représentants de parents d'élèves élus valident-ils les comptes rendus envoyés aux parents par mail ?**

→ **Réponse** : Ils peuvent les signer mais n'ont pas à valider. S'ils ne sont pas d'accord avec un fait relaté, ils peuvent venir en parler à la directrice.

- **Certaines écoles proposent un spectacle de fin d'année, est-ce possible d'envisager un spectacle avec nos enfants durant la kermesse en plus des chansons ?**

→ **Réponse** : Les spectacles doivent avoir un but pédagogique. Nous chantons voire dansons pour la kermesse mais pour tous les spectacles avec voix (théâtre...), nous ne pouvons pas les faire en extérieur car on n'entendrait pas les enfants. Depuis 15 ans que nous sommes là, nous faisons des spectacles chaque année à la salle des fêtes. Nous en avons même fait en 2021 (pourtant post Covid) ...

Cette année, un concert est prévu en juin à la maison de la culture pour les classes de CE1-CE2-CM1-CM2.

- **Pouvez-vous rappeler les temps prévus pour l'enseignement de l'anglais dans les programmes de l'éducation nationale en primaire ?** → **Réponse** : 1h30 semaine en moyenne.

- **Qu'en est-il de leur mise en application à l'école de Seychalles ?**

→ **Réponse** : Travail fait et validé du côté institutionnel.

Séance close à 20h.